

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-21-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

N° 21/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Affectation des résultats –
Budget SPANC

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLON à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration** Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT
- Excusé(e)** Guillaume AYMOUNIN, Christine BREUILLON, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°13/25 du conseil communautaire du 25/02/2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget SPANC,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2024 du Budget SPANC comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-21-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	23 038.50	25 435.00	2 396.50
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	15 552.10	0.00	-15 552.10
	Résultat à affecter			-13 155.60
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	0.00	1 320.00	1 320.00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	3 979.78	0.00	- 3 979.78
	Solde global d'exécution			-2 659.78
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement	0.00	0.00	
	Investissement	0.00	0.00	
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en fct et invt)		42 570.38	26 755.00	-15 815.38
Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2025	Report déficit invt (001)			2 659.78
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			13 155.60

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

